



FRESSINES



Dimanche 27 juin 2021

RANDONNEE PEDESTRE ORGANISEE PAR FRESSINES EN FETE

Gratuit pour les moins 10 ans

Réservation obligatoire avant le 23 juin 2021

Tarif Randonnée + ravitaillement : 5 €



RANDONNEE PEDESTRE OUVERTE A TOUS

DEPART LIBRE DE 7 H 30 A 9 H 30 SOUS LE PREAU
DERRIERE LA SALLE DES FETES DE FRESSINES

DEUX PARCOURS AU CHOIX 8 KM ET 13 KM

UN RAVITAILLEMENT A MI PARCOURS

SE MUNIR OBLIGATOIREMENT D'UN MASQUE ET D'UN
GOBELET par marcheur

RESERVATION OBLIGATOIRE AVANT LE MERCREDI 28

Renseignements et réservations :

Myriam FOUCHÉ 06.98.48.28.72 // Jean Jacques SIROL 06.21.58.01.64
Guillaume MOREAU 06.67.88.63.55

Coupon de réservation à adresser avant le 23 juin 2021 accompagné de votre règlement à

Jean Jacques SIROL – 1 rue des Forges – 79370 FRESSINES ou Myriam FOUCHÉ – 5 impasse de la Queue Grelet – 79370 FRESSINES ou
Guillaume MOREAU – 30 rue du Haut Moulay – 79370 FRESSINES ou à déposer au bar Le Fressinois à côté de la mairie



Nom : Prénom : Tél. :

Nombre d'enfants gratuit (- 10 ans) : Nombre d'adultes : x 5 € = €

CI-joint règlement : en espèces en chèque à l'ordre de « Fressines en Fête »

En signant ce document, je m'engage à respecter les règles sanitaires mentionnées au dos

Fait à le 2021

Signature,

**Aucun
remboursement ne
pourra être
demandé à
l'association sauf
sur présentation
d'un justificatif
médical**

ATTENTION – CONSIGNES A RESPECTER

Afin de réaliser cette randonnée, les membres de l'association Fressines en Fête se sont engagés auprès des services préfectoraux à respecter les règles sanitaires liées au COVID 19, à savoir :

- 1- Chaque marcheur ou groupe de marcheurs (10 par groupes maximum) devra respecter les distances vis-à-vis d'un autre groupe**
- 2- Des espaces de circulation seront organisés aux stands pour éviter tous croisements des marcheurs et devront être respectés**
- 3- Chaque marcheur devra être en possession :**
 - D'un masque**
 - D'un gobelet**
- 4- Chaque marcheur devra mettre son masque lorsqu'il arrivera au stand, et pourra l'enlever qu'une fois sorti du stand. Au niveau des stands, le masque sera obligatoire lors de tous déplacements du marcheur**
- 5- Le lavage des mains sera obligatoire à l'arrivée à chaque stand. Du gel hydroalcoolique sera mis à la disposition du marcheur**